****

**15e Session de la Conférence des Parties contractantes**

**à la Convention sur les zones humides**

**« Protéger les zones humides pour notre avenir commun »**

**Victoria Falls, Zimbabwe, 23-31 juillet 2025**

**COP15 Doc.10**

**Rapport du Président du Groupe de surveillance des activités de CESP sur la mise en œuvre du Programme de CESP 2016-2024**

**Résumé**

1. Le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis en matière de mise en œuvre du Programme relatif à la communication, au renforcement des capacités, à l’éducation, à la sensibilisation et à la participation (CESP) entre 2022 et mars 2025.

2. Au cours de la période de référence 2022-2025, des activités ont été entreprises par rapport aux neuf buts du Programme de CESP, avec des réalisations en termes de visibilité et de sensibilisation aux zones humides, de soutien et de renforcement des capacités des gestionnaires de sites, d'engagement de nouveaux acteurs, d’appui à la Journée mondiale des zones humides et à d'autres campagnes, et de mise à disposition d'un large éventail de matériels promotionnels et pédagogiques.

3. Conformément aux instructions du Comité permanent dans sa décision SC63-24, le Secrétariat a préparé un projet de résolution[[1]](#footnote-2) pour examen à la COP15 qui rend compte du regroupement des Recommandations et Résolutions sur la CESP approuvé dans la Décision SC63-22, et des opinions du Comité permanent sur le processus et le calendrier à suivre en vue de nommer les membres du Groupe pour la période triennale 2025-2028.

**Réalisations du Programme de CESP au cours de la période 2022-2025**

12. L'examen ci-dessous des progrès accomplis en termes de mise en œuvre du Programme de CESP s'appuie sur une analyse des Rapports nationaux soumis par les Parties contractantes à la 15e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP15), des actions et activités entreprises par le Secrétariat et des informations fournies au Secrétariat par les parties prenantes qui soutiennent le Programme de CESP.

13. Les rapports nationaux ont permis d’obtenir les informations suivantes sur la mise en œuvre du Programme de CESP :

* Des plans d'action relatifs à la CESP concernant les zones humides ont été mis en place dans 32% des Parties contractantes ayant soumis un rapport, un recul par rapport aux 35% annoncés à la COP14. La mise en œuvre du Programme de CESP au niveau national sera plus efficace si davantage de Parties contractantes élaborent des plans d'action relatifs à la CESP.
* Des mécanismes de communication sont adoptés pour partager les orientations et les informations provenant de la Convention avec les gestionnaires de sites, les Correspondants pour d'autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et d'autres ministères, départements et agences : dans 62% des Parties contractantes déclarantes avec les gestionnaires de Sites Ramsar ; dans 49% des Parties déclarantes avec les Correspondants nationaux pour les AME ; et dans 50% des Parties déclarantes avec d'autres ministères, départements et agences. Ces chiffres, bien qu'en légère amélioration par rapport à la COP14, restent préoccupants car les mécanismes de communication sont essentiels pour soutenir les gestionnaires de sites dans leur gestion des Zones humides d'importance internationale et pour inciter les ministères et agences concernés à comprendre et à mettre en œuvre la Convention.
* Cinquante-deux Parties contractantes, représentant 46% des Parties déclarantes, indiquent qu'elles disposent d'un Comité national Ramsar ou d'un organe intersectoriel opérationnel équivalent. Huit Parties ont commencé à mettre en place des Comités nationaux Ramsar et 13 prévoient d'en créer. Ces comités sont un outil important pour intégrer la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides dans les considérations de politique nationale et garantir que les services écologiques fournis par les zones humides sont pris en compte lors des prises de décisions. En particulier, les objectifs spécifiques 1 et 13 du Quatrième Plan stratégique encouragent les Parties contractantes à faire figurer les avantages des zones humides dans les politiques et les plans nationaux/locaux relatifs à des secteurs clés, et à améliorer la durabilité des secteurs clés touchant aux zones humides.
* Quatre-vingt-huit pour cent des Parties contractantes déclarantes ont organisé des événements et des activités portant l’estampille Ramsar à l’occasion des Journées mondiales des zones humides pendant la période couverte par le rapport. Ce chiffre a diminué par rapport aux 91% rapportés lors de la COP14. Bien qu'il y ait une légère diminution du nombre de Parties contractantes ayant soumis un rapport, la Journée mondiale des zones humides est toujours une excellente plateforme permettant aux Parties d’améliorer la visibilité de la Convention et la sensibilisation à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides.
* Soixante-quatorze pour cent des Parties contractantes ont déclaré partager des informations sur les zones humides de leur pays par des publications et sur des sites web. Ce pourcentage est en recul par rapport aux 86% déclarés lors de la COP14. Cette baisse est préoccupante car les actions menées par les Parties pour améliorer la visibilité de leurs zones humides et la prise de conscience de leur importance au niveau national sont essentielles pour mener à bien des actions en faveur de leur conservation et de leur utilisation rationnelle.

14. En ce qui concerne les neuf buts du Programme de CESP 2016-2024, les actions et réalisations décrites ci-dessous ont pris place au cours de la période de référence.

*But 1 – Mettre en place des tructures d’encadrement, mécanismes institutionnels et soutien aux réseaux*

* La désignation de Correspondants nationaux pour la CESP par les gouvernements nationaux et les ONG est essentielle pour assurer le leadership de la CESP au niveau national. Cent quarante-neuf Parties contractantes ont désigné des Correspondants nationaux pour la CESP gouvernementaux et 112 ont désigné des Correspondants nationaux pour la CESP non gouvernementaux.
* Le Secrétariat possède jour une liste à jour des Correspondants nationaux pour la CESP qui regroupe 1 271 personnes. Cette liste est utilisée pour diffuser des informations pertinentes sur la CESP aux Parties contractantes et aux groupes de parties prenantes.
* La Secrétaire générale a joué un rôle très actif en utilisant certains éléments du Programme de CESP pour accroître la visibilité des zones humides et de la Convention. Elle a mis à profit sa position de cheffe de file pour engager les responsables gouvernementaux, les dirigeants de la société civile et les jeunes et les mobiliser afin qu'ils prennent des mesures positives en faveur des zones humides.
* Le Secrétariat cherche à établir des relations avec des organisations susceptibles de faire progresser les objectifs de la Convention en matière de CESP. La « flottille de la communication », un réseau d'organisations environnementales qui aide à diffuser des informations sur la communication et les campagnes à divers groupes de parties prenantes, est un mécanisme clé qui permet de coordonner les activités de communication et créer des synergies avec ces organisations.

*But 2 - Intégrer les processus de CESP dans les activités de la Convention*

* Les organes subsidiaires de la Convention ont sollicité les conseils et l'expertise du Groupe de surveillance des activités de CESP, notamment le Comité permanent qui a fait appel à l'expertise du Groupe sur les avantages, les risques et les coûts de la mise à jour du logo de la Convention, et le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST), qui a demandé des conseils sur la préparation et la diffusion des produits du GEST. Par ailleurs, il a été demandé au Groupe de surveillance des activités de CESP d'apporter son expertise dans l'examen et l'analyse des progrès réalisés en termes d’élaboration et de mise en œuvre des programmes d'éducation aux zones humides, sur la base des Rapports nationaux.
* Reconnaissant que, pour certains, le nom « CESP » est difficile à comprendre et manque de pertinence, et que se référer au programme différemment pourrait avoir des avantages, le Groupe de surveillance des activités de CESP a proposé de se référer à la CESP comme étant le « Programme pour les populations et les zones humides ». Cette nouvelle formulation a été approuvée par le Comité permanent lors de sa 64e session (SC64) et figure dans le projet de résolution sur la CESP qui sera examiné lors de la COP15.
* Le projet de résolution sur la CESP encourage les Parties contractantes à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action pour la CESP. Comme indiqué ci-dessus, les Rapports nationaux soumis à la COP15 indiquent que 32% des Parties contractantes seulement se sont dotées de plans d'action pour la CESP ; la mise en œuvre des activités de CESP bénéficierait de l’adoption d'un plus grand nombre de plans d’action par les Parties.

*But 3 - Soutenir tous ceux qui appliquent les principes d'utilisation rationnelle*

* Un certain nombre de ressources sur la CESP ont été élaborées ou mises à jour pour soutenir sa mise en œuvre. En particulier, le Manuel sur la CESP a été révisé et mis en ligne par le Secrétariat sur le site web de la Convention[[2]](#footnote-3). Ce manuel révisé fournit des conseils pratiques aux Correspondants nationaux pour la CESP et aux praticiens. Une « brochure de bienvenue » destinée aux nouveaux Correspondants nationaux pour la CESP des gouvernements et des ONG est également disponible dans les trois langues, en version imprimée et en ligne. Lorsqu'une Partie contractante informe le Secrétariat de l'arrivée d'un nouveau Correspondant national pour la CESP, la brochure ainsi que des informations sur d'autres ressources relatives à la CESP lui sont communiquées. Plusieurs ressources numériques présentant de manière succincte le Programme de CESP et expliquant les différents éléments qui le constituent (communication, renforcement des capacités, éducation, participation et sensibilisation) sont également disponibles. Une affiche, des infographies et des cartes pour les réseaux sociaux ont été mis en ligne sur le site web de la Convention et peuvent être téléchargées et personnalisées par les Parties contractantes et d'autres praticiens de la CESP.
* Le Secrétariat continue à partager sur le site web de la Convention des articles de CESP sur la conservation des zones humides ainsi que sur les activités de la Journée mondiale des zones humides, mettant en lumière les efforts déployés par les Parties contractantes. Ces témoignages sont souvent pris comme exemples dans les éditoriaux rédigés par la Secrétaire générale.

*Butf 4 - Renforcement des capacités*

* Le Secrétariat a joué un rôle plus actif en matière d'appui au renforcement des capacités des Parties contractantes grâce à une vaste gamme de matériels, outils, activités de formation et séminaires en ligne Au cours de la période couverte par ce rapport, le Secrétariat a organisé les séminaires suivants :
* Webinaire de formation : Préparation des Rapports nationaux pour la COP15
* Webinaire pour les Correspondants nationaux pour la CESP sur la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides
* Observations terrestres des dommages causés aux écosystèmes en Ukraine
* Webinaire : Intégrer les zones humides dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)
* Webinaire de formation : Préparation de projets de résolution pour la COP15
* Webinaire de formation : Comment protéger la faune sauvage de la grippe aviaire dans les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, les réserves de biosphère et les Sites Ramsar
* Série de webinaires de la COP 15 pour les jeunes : Introduction à la Convention sur les zones humides et à la COP15
* Série de webinaires de la COP 15 pour les jeunes : Autres mesures efficaces de conservation basées sur les zones (OECM)
* Série de webinaires de la COP 15 pour les jeunes : Innovations et approches technologiques pour la restauration des zones humides, et connaissances traditionnelles et engagement communautaire dans la gestion des zones humides
* Le Secrétariat a publié un certain nombre de documents qui ont été diffusés aux Parties contractantes et à d'autres entités intéressées, et il a produit 60 vidéos sur différents sujets liés aux zones humides.
* Les Initiatives régionales Ramsar (IRR) ont continué à soutenir l’application de la Convention grâce à diverses activités de CESP. De 2022 à 2024, des plans d'action de CESP ont été élaborés dans le cadre de plusieurs IRR, qui ont également rendu compte de leur mise en œuvre. Les principales activités comprenaient des manifestations à l’occasion de la Journée mondiale des zones humides, des programmes de formation et de renforcement des capacités ciblant les gestionnaires de zones humides, et la production de matériel de communication. Des détails sont disponibles dans les Rapports annuels des IRR.

*But 5 - Participation de multiples acteurs*

* Les organisations internationales partenaires (OIP) ont continué à jouer un rôle important visant à promouvoir la sensibilisation et l'engagement des personnes dans la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides en participant à des activités conjointes et individuelles. Au nombre des OIP, on peut citer Birdlife International, l'UICN, l'Institut international de gestion de l'eau, Wetlands International, le Wildfowl & Wetlands Trust et le WWF. Les responsables de la communication des OIP rencontrent régulièrement des membres du Secrétariat pour discuter de leurs plans et activités de CESP respectifs et trouver des synergies.
* Au cours de la période couverte par le rapport, le Secrétariat a reçu des nominations pour le label Ville des Zones Humides accréditées ; 31 Villes des zones humides seront nouvellement accréditées lors de la COP15. Le programme a été bien accueilli au niveau international avec l'engagement de nombreuses Parties contractantes, améliorant ainsi le profil de la Convention dans les nombreuses villes candidates. Les villes retenues seront reconnues lors de la COP15, et un événement parallèle sera organisé pour partager les résultats et les meilleures pratiques des villes ayant obtenu le label des Villes accréditées.
* Le Secrétariat s'est engagé avec les autres Conventions relatives à la biodiversité dans le but de trouver des synergies en matière d'éducation et d’engagement de divers groupes d'acteurs et du grand public dans la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Plusieurs activités ont été mises en œuvre conjointement : déclarations, participation à des événements et engagement dans les réseaux sociaux, souvent à l'occasion des journées internationales.

*But 6 - Programmes et campagnes de promotion des zones humides*

* Les célébrations de la Journée mondiale des zones humides continuent d'attirer l'attention sur des questions importantes relatives aux zones humides. Les thèmes abordés au cours de la période couverte par le rapport sont les suivants : « Il est temps de restaurer les zones humides » (2023), « Zones humides et bien-être humain » (2024), et « Protéger les zones humides pour notre avenir commun » (2025).
* Le site web de la Journée mondiale des zones humides a affiché 90 000 visites en 2025, soit une augmentation par rapport aux quelque 75 000 visites en 2024 et 2023. Il convient de féliciter les Parties pour les efforts qu'elles ont déployés afin de promouvoir le profil de la Convention en organisant de nombreux événements couronnés de succès.
* Quatre-vingt-cinq pour cent des Parties contractantes ayant soumis un rapport ont organisé des activités dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides au cours de la période couverte par le rapport ; 1 948 événements ont été signalés dans 72 pays et plus de 5 000 articles en ligne ont mentionné le site web de la campagne en faveur de la Journée des zones humides.
* Le nombre d'événements inscrits sur la carte des événements au cours de la période couverte par le rapport se décline comme suit :
* 1 975 événements dans 80 pays en 2025 ;
* 1 570 événements dans 81 pays en 2024 ;
* 1 817 événements dans 78 pays en 2023 ;
* 1 591 événements dans 86 pays en 2022.
* Le Secrétariat continue à être très présent sur les réseaux sociaux (X, Bluesky, LinkedIn, Facebook et Instagram). De 2023 à 2025, la campagne en faveur de la Journée mondiale des zones humides s’est stratégiquement déroulée sur réseaux sociaux, remportant un succès remarquable. En 2023, elle a atteint 3,13 milliards d'utilisateurs potentiels, en 2024, 2,5 milliards, et en 2025, le nombre d’utilisateurs potentiels a bondi pour atteindre 6,72 milliards[[3]](#footnote-4) , ce qui a considérablement accru la sensibilisation et l'engagement dans cette campagne. Par ailleurs, le 2 février 2025, la Journée mondiale des zones humides, a battu des records de visibilité sur certaines plateformes telles que X et Instagram.
* Danone continue à soutenir financièrement la campagne en faveur de la Journée mondiale des zones humides.
* Ramsar a lancé un appel à candidatures pour les prix Ramsar de la conservation des zones humides qui seront décernés lors de la COP15 ; les prix Ramsar reconnaîtront les contributions et honoreront des individus du monde entier pour leur action en faveur de la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Le groupe Danone décerne un Prix spécial Evian d’un montant de 10 000 USD aux lauréats de trois catégories : le prix Ramsar de la conservation des zones humides, catégorie innovation, le prix Ramsar de la conservation des zones humides, catégorie Jeunes champions des zones humide, et le prix Ramsar de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides par les peuples autochtones.
* Conscientes du rôle vital des femmes dans la gestion et la sauvegarde des ressources des zones humides, les Parties contractantes ont adopté la Résolution XIII.18 *Égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides* en 2018, appelant à l'intégration d'une perspective tenant compte de l’égalité entre les sexes dans les efforts de mise en œuvre. Dans cette optique, l'initiative « Actrices du changement dans le monde des zones humides » a débuté le 8 mars 2024 ; il s’agit d’une campagne annuelle lancée à l’occasion de la Journée internationale des femmes rendant hommage aux femmes pour leurs précieuses contributions dans la conservation des zones humides. Cette initiative salue les femmes cheffes de file à tous les niveaux de la société, notamment les jeunes et les femmes autochtones, pour leur engagement dans la conservation, l'utilisation durable et la restauration des zones humides.
* D'autres campagnes, programmes et projets relatifs à la CESP axée sur les zones humides affichent une forte activité, signalée par certains pays au cours de la période couverte par le rapport. Elles ont été déployées pour célébrer d'autres journées internationales de l'environnement, telles que la Journée mondiale de l'environnement, la Journée mondiale de l'eau, la Journée mondiale des oiseaux migrateurs et la Journée internationale de la diversité biologique, soutenant ainsi les campagnes organisées au niveau mondial et celles qui attirent l'attention sur les conditions nationales et locales.

*But 7 - Centres d'éducation aux zones humides*

* Le réseau Wetlands Link International (WLI) est un mécanisme efficace tressant un lien entre les centres d'éducation aux zones humides et le partage d'expériences, de matériel et d'idées novatrices en matière d'éducation et d'engagement en faveur de la CESP. Le programme WLI compte plus de 350 centres et plusieurs réseaux régionaux, en particulier dans la voie de migration de l'Atlantique Est (Migratory Birds for People) et le WLI Asie-Océanie, géré par le Centre régional Ramsar d'Asie de l'Est.
* Les centres d'éducation aux zones humides ont entrepris un large éventail d'activités à l’occasion de la Journée mondiale des zones humides et dans le but d’impliquer leurs communautés locales. Ces événements ont généralement été décrits en détail et téléchargés par le Secrétariat sur la carte en ligne et le registre des événements de la Journée mondiale des zones humides. La Journée mondiale des oiseaux migrateurs a également été célébrée en organisant des activités scolaires sur le réseau WLI, en collaboration avec des sites locaux.

*But 8 - Matériel pédagogique*

* Au nombre des supports pédagogiques lancés au cours de la période couverte par le rapport, on peut citer :
  + Dans le cadre du mécanisme de soutien à l'Inventaire national des zones humides (INZH), un cours d'auto-apprentissage en ligne a été élaboré, en reprenant le contenu des ateliers en présentiel du Module 1. Ce cours est disponible sur la plateforme InforMEA[[4]](#footnote-5) . Il vise à guider les autorités nationales lors de l'élaboration d'un processus solide d’INZH, comprenant la collecte et la gestion des données, et une approche selon laquelle le recueil de données est orienté vers l'action avec des liens politiques appropriés, compte tenu des objectifs globaux d'autres AME.
  + Un kit d'initiation à l’usage des nouveaux Correspondants nationaux a été élaboré au cours de la période triennale. Il comprend un message de bienvenue, une infographie et un espace web dédié regroupant toutes les informations sur les responsabilités et les tâches liées à la fonction.

*But 9 – Élaboration et communication du matériel fourni par le GEST*

* Au cours de la période couverte par le rapport, le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) a finalisé les résultats suivants, conformément aux demandes des Parties contractantes, comme indiqué dans son plan de travail :
  + Orientations actualisées sur l'application des Critères 6 et 9 (dans les annexes 3 et 4 du document SC63 Doc.19, et dans le document COP15 Doc.23.12), notamment orientations sur l’utilisation d’estimations de population alternatives dans le cadre du Critère 6 (dans l'annexe 2 du document SC64 Doc.18).
  + Proposition technique pour un Partenariat mondial pour les estimations des oiseaux d’eau et préparation du WPE2027 (à l’annexe 5 du document SC63 Doc.19, au document SC63 Doc.20, et au document COP15 Doc.23.11).
  + Note d’orientation 7 sur les petites zones humides, soulignant leur valeur écologique et la nécessité d'une surveillance et d'une protection ciblées.
  + Note d'information 13 sur les zones humides en tant qu'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE).
  + Rapport technique 12 et document d'information sur l'intégration des zones humides dans les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité.
  + Le Rapport technique 13 fournit des orientations sur la cartographie des zones humides pour les évaluations du carbone.
  + Méthodologie pour les futures Perspectives mondiales des zones humides (dans l'annexe 4 du document SC64 Doc.18).
  + Portée de l’examen des cadres juridiques et politiques (dans l'annexe 3 du document SC64 Doc.18).
  + Soumission de la Convention sur les zones humides à la 6e session du Groupe ad hoc technique et d'experts sur les indicateurs de la prise en compte effective des zones humides dans le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (dans le document d'information SC63 Inf.3).
  + Cours de formation conjoint en ligne : Wetlands and agriculture - Pathways to sustainability (dans l'Académie numérique de la FAO).
* Plusieurs résultats du GEST seront finalisés et publiés au cours de la période précédant la COP15. Il s'agit notamment de :
  + Perspectives mondiales des zones humides : Édition spéciale 2025, qui fournira une perspective économique sur la perte et la dégradation des zones humides, les besoins en matière d'investissement et les réponses politiques.
  + Rapport technique et note d'information sur le changement climatique et les zones humides (tâches 3.1 et 3.2), compilant des informations actualisées sur les effets actuels et prévus du changement climatique sur les zones humides de la planète et sur les réponses à y apporter dans les différentes régions et types de zones humides.
  + Rapport technique et note d'information sur les zones humides et l'agriculture (tâche 3.3), axés sur la restauration et l'utilisation rationnelle su sein des paysages agricoles, élaborés en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
  + Note d'information sur l'intégration des zones humides dans les stratégies nationales de développement durable (tâche 4.3), visant à soutenir l'alignement cohérent des politiques au niveau national.

15. Le Secrétariat se félicite de l’occasion qui lui est donné de soutenir les Parties contractantes dans la poursuite de la mise en œuvre des activités de CESP au cours de la prochaine période triennale, conformément au projet de résolution sur les activités de CESP qui sera examiné et adopté par la COP15.

1. Voir le document COP15 Doc.23.6 à l'adresse <https://www.ramsar.org/fr/document/cop15-doc236-communication-renforcement-des-capacites-education-sensibilisation-et>. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir : <https://www.ramsar.org/fr/document/manuel-6-lhumanite-et-les-zones-humides-programme-de-cesp-de-la-convention-sur-les-zones>. [↑](#footnote-ref-3)
3. Données provenant de Meltwater analytics. [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir : <https://elearning.informea.org/>. [↑](#footnote-ref-5)